



102-10-CA

B E T W E E N:

E N T R E :

STEPHEN LAKAS

STEPHEN LAKAS

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

HER MAJESTY THE QUEEN

SA MAJESTÉ LA REINE

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:
The Honourable Justice Richard

Motion entendue par :
L'honorable juge Richard

Date of hearing:
June 15, 2011

Date de l'audience :
Le 15 juin 2011

Date of decision:
June 15, 2011

Date de la décision :
Le 15 juin 2011

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
James J. Matheson

Pour l'appelant :
James J. Matheson

For the respondent:
Cameron Gunn

Pour l'intimée :
Cameron Gunn

DECISION

DÉCISION

[1] Pursuant to s. 679(7.1) of the *Criminal Code*, where the Court of Appeal orders a new trial, the powers to release an accused pending the new trial are exercised by a judge of the Court of Appeal.

[1] Selon le par. 679(7.1) du *Code criminel*, lorsque la cour d'appel ordonne un nouveau procès, les pouvoirs de mise en liberté sont conférés à un juge de la Cour d'appel.

[2] In a decision rendered from the bench on today's date, the Court of Appeal allowed Mr. Lakas' appeal, set aside the conviction and ordered a new trial.

[2] Dans une décision rendue séance tenante aujourd'hui, la Cour d'appel a accueilli l'appel de M. Lakas, infirmé la déclaration de culpabilité et a ordonné la tenue d'un nouveau procès.

[3] Mr. Lakas applies to be released from custody pending the new trial, and counsel for the Attorney General agrees to the release.

[3] M. Lakas demande à être mis en liberté jusqu'à ce que soit tenu le nouveau procès, et le substitut du procureur général ne s'oppose pas à la mise en liberté.

[4] I am satisfied that Mr. Lakas should be released.

[4] Je suis d'avis que M. Lakas devrait être mis en liberté.

[5] I therefore order his release on condition he signs an undertaking to comply with the following conditions:

[5] En conséquence, j'ordonne sa mise en liberté sous réserve de la signature par celui-ci de l'engagement de se conformer aux conditions suivantes :

(a) Keep the peace and be of good behaviour;

a) Ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite;

(b) Report within 24 hours of release to Cst. Sylvie Carrière at the Codiac RCMP and provide her with an address;

b) Se présenter dans un délai de 24 heures à la gendarme Sylvie Carrière au poste de la G.R.C. Codiac et lui fournir son adresse;

(c) Before changing address, notify Cst. Carrière of any such change;

c) Avant de changer d'adresse, fournir les détails de tout changement à la gendarme Carrière;

(d) Abstain from communicating, directly or indirectly, with C.R. and remain away from her residence;

d) S'abstenir de communiquer directement ou indirectement avec C.R. et ne pas s'approcher du domicile de cette-dernière.

(e) Attend Court as required.

e) Se présenter en cour lorsque requis.